

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2211

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

794 012 872 RCS Lille-Métropole.

VADE GROUP.

Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).

Capital : 1546117.9 EUR.

Adresse : 2 bis, avenue Antoine Pinay, 59510 Hem.

Précédent propriétaire : 794 012 872 RCS Lille-Métropole. **VADE GROUP.** 914 600 580 RCS Bordeaux. **KUBE.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-1 et suivants du Code de commerce régissant les fusions en droit français et notamment les articles L. 236-11 et L. 236-12 relatifs au régime simplifié de fusion. Pour la société absorbante Vade Group Société par actions simplifiée (société à associé unique) au capital de 1.546.117,90 euros L'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 2 bis, avenue Antoine Pinay 59510 Hem 794 012 872 LILLE METROPOLE (la « Société Absorbante ») Pour la société absorbée Kube Société par actions simplifiée au capital de 7.575.310,00 euros L'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 31, rue Belle Etoile 33800 Bordeaux 914 600 580 RCS BORDEAUX (la « Société Absorbée ») L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : actif : 18.159.456,00 euros passif : 4.698.743,00 euros Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce et dès lors que la Société Absorbante et la Société Absorbée sont, au jour du dépôt au greffe du Tribunal de Commerce du Projet, deux sociétés dont la totalité du capital et des droits de vote est détenue par une même société mère, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions de la Société Absorbante contre les actions de la Société Absorbée, ni à augmentation du capital de la Société Absorbante. En conséquence, il n'y a pas lieu de ce fait à déterminer un rapport d'échange. L'opération ne donnant pas lieu à création d'actions de la Société Absorbante, aucune prime de fusion n'est à constituer. Le montant prévu de la prime de fusion : absence de prime de fusion (fusion simplifiée) La date du projet commun de fusion : 15 juillet 2026 Les dates et lieux du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : - Au titre de la Société Absorbée au Tribunal de Commerce de Bordeaux le 17/07//2026. - Au titre de la Société Absorbée au Tribunal de Commerce de Lille Métropole le 17/07/2026..